

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, M. Hervé, M. Prudhomme

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum



Délibération n° 02-03 du 7 novembre 2019

POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2019 – SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES CULTURELS – CONVENTIONS – AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 02-03 du 21 février 2019 relative aux subventions de fonctionnement à des organismes culturels et à des collectivités territoriales pour l'année 2019,

Vu la demande de subvention de la SARL « Zingaro »,

Vu les demandes de subvention des associations « Théâtre de la marionnette », « Orchestre Symphonique Divertimento », « Le Studio », « Cinéma L'écran », « Extra-muros », « Le 6B »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- 90 000 euros pour « Zingaro »,
- 33 950 euros pour l'association « Théâtre de la Marionnette »,
- 20 000 euros pour l'association « Orchestre Symphonique Divertimento »,
- 5 000 euros pour l'association « Le Studio »,
- 6 000 euros pour l'association « Cinéma l'Écran »,



- 8 000 euros pour l'association « Extra-Muros »,
- 10 000 euros pour l'association « Le 6B » ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure entre le Département et la SARL « Zingaro », d'une part, et le Département et l'association « Cinéma l'Écran », d'autre part ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure entre le Département et les associations « Théâtre de la Marionnette », « Orchestre Symphonique Divertimento » et « Académie Fratellini » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer, lesdits avenants et lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.